

RCS : TOURS Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 00643 Numéro SIREN : 388 703 993 Nom ou dénomination : MACONNERIE BERNEUX
--

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2022 sous le numéro de dépôt 6746

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SASU MACONNERIE BERNEUX		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12						
Adresse de l'entreprise : Rue de la ferronnerie		Durée de l'exercice précédent * 12						
Numéro SIRET * 3 8 8 7 0 3 9 9 3 0 0 0 1 3		Néant ☐ *						
		Exercice N, clos le, 31122021						
		N-1 31122020						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AC					
		Frais de développement *	CX					
		Concessions, brevets, droits similaires	AF	18 375	16 907	1 468	2 435	
		Fonds commercial (I)	AH	126 533		126 533		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ					
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN					
		Constructions	AP					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 825 917	1 256 393	569 524	694 855	
		Autres immobilisations corporelles	AT	732 747	629 739	103 008	185 796	
		Immobilisations en cours	AV					
		Avances et acomptes	AX					
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS				
			Autres participations	CU	200		200	200
			Créances rattachées à des participations	BB				
			Autres titres immobilisés	BD				
			Prêts	BF				
			Autres immobilisations financières *	BH	8 202		8 202	8 252
TO TAL (II)		BJ	2 711 973	1 903 039	808 934	1 018 070		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	68 917	68 917	54 814		
		En cours de production de biens	BN	78 381	78 381	66 774		
		En cours de production de services	BP					
		Produits intermédiaires et finis	BR					
		Marchandises	BT					
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV			3 154		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	1 634 380	14 047	1 620 334	2 030 327	
		Autres créances (3)	BZ	1 330 896		1 330 896	1 693 520	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB					
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD					
DIVERS	Disponibilités	CF	1 575 847		1 575 847	1 635 896		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	153 049		153 049	153 800		
Comptes de régularisation	TO TAL (III)	CJ	4 841 470	14 047	4 827 424	5 638 285		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TO TAL GENERAL (I à VI)	CO	7 553 443	1 917 085	5 636 358	6 656 355		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :				
Clause de réserve de propriété : *	Immobiliations :	Stocks :		Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SASU MACONNERIE BERNEUX			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :340 000.....)	DA	340 000	340 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	34 000	34 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	2 349 190	2 375 639
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	337 115	373 551
	Subventions d'investissement	DJ	5 690	11 928
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	3 065 994	3 135 118
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	50 319	50 319
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	50 319	50 319
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	572 401	329 211
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	342 586	1 228 315
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	915 014	1 062 547
	Dettes fiscales et sociales	DY	585 653	722 408
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	3 322	
	Autres dettes	EA	101 069	115 437
Compte régul.	EB		13 000	
TOTAL (IV)	EC	2 520 045	3 470 918	
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	5 636 358	6 656 355	
REVENUS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 219 538	2 791 386
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : SASU MACONNERIE BERNEUX						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	890	FE		FF	890	
		FG	6 937 203	FH		FI	6 937 203	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	6 938 092	FK		FL	6 938 092	
	Production stockée *					FM	11 607	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	3 044	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	18 219	
	Autres produits (1) (11)					FQ	4	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	6 970 967	6 973 763
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	1 530 167	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(14 103)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	3 009 139	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	44 376	
	Salaires et traitements *					FY	923 671	
	Charges sociales (10)					FZ	767 972	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	271 432
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	1 082
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	1 044	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 534 780	6 566 544	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	436 187	407 219	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)			GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)			GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	15 775	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	15 775	11 736	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	3 098	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	3 098	2 176	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	12 677	9 561	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	448 864	416 780	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SASU MACONNERIE BERNEUX				Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		4 131	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	6 289	124 069	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6 289	128 200	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1 280	4 029	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	50	20 799	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	2 437	9 795	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	3 767	34 623	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 522	93 576	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	114 271	136 805	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	6 993 031	7 113 699	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 655 916	6 740 148	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	337 115	373 551	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP HQ	85 736	86 182	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	16 942	32 104	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 nouveaux plans d'épargne retraite A8				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels	3 767	6 289		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N				
	Charges antérieures	Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2021

Détail des produits et charges exceptionnels :	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Penalités chantier	180	
Frais sinistre chantier	1 100	
VALEUR CPT E ELEMENT S FIN	50	
Dot/amort. except. immobi	2 437	
Cession badge cofiroute		50
QUOTE PART 2021 subvention		6 239
Totalisation	3 767	6 289

2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs au 31/12/2021

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

Désignation de l'entreprise **SASU MACONNERIE BERNEUX**Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2			
								3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	145 534	KE		KF	590
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS	1 788 826	KT		KU	61 896
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	94 554	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	606 579	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	29 976	LC		LD	2 297	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM	
	TOTAL III					LN	2 519 935	LO		LP	64 193
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
	Autres participations					8U	200	8V		8W	
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	8 252	1U		1V	
	TOTAL IV					LQ	8 452	LR		LS	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	2 673 920	ØH		ØJ	64 783	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste		3		4	
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence					
				2					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV	1 216	LW	144 908	1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	24 805	MK	1 825 917	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MN	94 554	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	606 579	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	659	MT	31 614	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III		IY		NG	25 464	NH	2 558 664	NI
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	200	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	50	2F	8 202	2G
	TOTAL IV		I3		NJ	50	NK	8 402	2H
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		14		ØK	26 730	ØL	2 711 973	ØM	

Exercice N clos le : 31/12/2021

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU MACONNERIE BERNEUX

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SASU MACONNERIE BERNEUX										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE	16 566	PF	1 557	PG	1 216	PH	16 907					
TOTAL I			RK	16 566	RM	1 557	RN	1 216	RO	16 907					
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 093 971	QA	187 227	QB	24 805	QC	1 256 393					
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD	83 988	QE	4 663	QF		QG	88 652					
	Matériel de transport		QH	438 765	QI	76 519	QJ		QK	515 283					
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	22 561	QM	3 903	QN	659	QO	25 804					
corporelles	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
	TOTAL II		QU	1 639 284	QV	272 312	QW	25 464	QX	1 886 132					
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN	1 655 850	ØP	273 869	ØQ	26 680	ØR	1 903 039					
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW													
						Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY					Total général non ventilé (NW - NY)	NZ		
CADRE C															
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9				Z8				
Primes de remboursement des obligations							SP				SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU MACONNERIE BERNEUX							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	50 319	5W		5X		5Y	50 319	
	TOTAL II	5Z	50 319	TV		TW		TX	50 319	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	14 241	6U	1 082	6V	1 277	6W	14 047	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	14 241	TY	1 082	TZ	1 277	UA	14 047	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	64 560	UB	1 082	UC	1 277	UD	64 365
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	1 082	UF	1 277				
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

2056 - Détail des autres provisions pour risques et charges au 31/12/2021

Libellé	Montant début exercice	Augmentation	Diminution	Montant fin exercice
Autres provisions pour risques	50 319			50 319
Totalisation	50 319			50 319

Désignation de l'entreprise : SASU MACONNERIE BERNEUX										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	8 202	UV		UW	8 202				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	17 046		17 046						
	Autres créances clients		UX	1 617 335		1 617 335						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieurement constituée * UO)		Z1									
	Personnel et comptes rattachés		UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	1 595		1 595						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	100 501		100 501						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN									
		Divers	VP	667		667						
	Groupe et associés (2)		VC	1 206 584		1 206 584						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	21 549		21 549						
	Charges constatées d'avance		VS	153 049		153 049						
	TOTAUX			VT	3 126 527	VU	3 118 325	VV	8 202			
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
			VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	572 401		271 894		300 507				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	915 014		915 014						
Personnel et comptes rattachés			8C	100 323		100 323						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	107 579		107 579						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	359 905		359 905						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	17 845		17 845						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J	3 322		3 322						
Groupe et associés (2)			VI	342 586		342 586						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	101 069		101 069						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	2 520 045	VZ	2 219 538		300 507				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	761 162	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SASU MACONNERIE BERNEUX		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122021		
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	337 115
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)				WF	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre III)				WI	
	Amendes et pénalités				WJ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	114 691
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE				WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				WN	
	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)				XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*				WQ	700
	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)				SU	
	Zones d'entreprises* (activité exonérée)				SW	
	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro				M8	
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3	
TOTAL I				WR	452 506	
II. DÉDUCTIONS						
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)						
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				WH	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)				XB	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				I6	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer * .				WZ	
	Majoration d'amortissement *				XA	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)				K9	
	Zone franche urbaine-TL (art. 44 octies)				QV	
Mesures d'incitation	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)				K3	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)				1F	
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)				L5	
	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)				PA	
	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)				XC	
	Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)				PB	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)				XS	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				X9	
	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite				YH	
Créance dé gagée par le report en arrière de déficit				ZI		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dt déd. exc (art. 39 decies A)				YA	
	Dt déd. exc (art. 39 decies B)				YB	
	Dt déd. exc (art. 39 decies C)				YC	
	Dt déd. exc. (art. 39 decies D)				YD	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				YI	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				YL	
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2	
	III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II	
	Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI	449 339
	Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	449 339	
				XO	0	

2058A - Réintégrations diverses

au 31/12/2021

Libellé	Montant
don mecenat	700
Totalis ation	700

2058A - Déductions diverses

au 31/12/2021

Libellé	Montant
deduction exceptionnelle investissement	2 506
Réduction d'impôt mécénat	420
Totalisation	2 926



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**DETERMINATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE
COMME SI ELLE ETAIT IMPOSEE SEPAREMENT**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SASU MACONNERIE BERNEUX**

N° SIRET : **3 8 8 7 0 3 9 9 3 0 0 0 1 3**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée

la déclaration de résultats :

SIE AMBOISE

CS 10237

20 PLACE RICHELIEU

37402 AMBOISE

Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

I - REINTEGRATIONS

Bénéfice comptable de l'exercice
(report de la ligne WA du 2058 A)

	E1	337 115
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)	E2	115 391
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI	E9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A	Z7	
TOTAL I	E3	452 506

II - DEDUCTIONS

Perte comptable de l'exercice
(report de la ligne WS du 2058 A)

Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)	E5	3 167
Plus-values nettes à long terme	EY	
• imposées au taux de 19 %	E6	
• imposées au taux de 15 %	EZ	
• imposées au taux de 0 %	E7	
• imputées sur les moins-values nettes à long terme	E8	
• imputées sur les déficits antérieurs	I9	
• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)		

III - RESULTAT FISCAL

TOTAL II

F1

3 167

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F2	449 339	
	Déficit (II-I)	F3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F8	449 339	
	Déficit	F9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Désignation de l'entreprise SASU MACONNERIE BERNEUX		Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice		K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

ETAT DE SUIVI DES DEFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SASU MACONNERIE BERNEUX**

Néant ☒ *

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE AMBOISE
CS 10237
20 PLACE RICHELIEU
37402 AMBOISE

Exercice ouvert le : **01012021**
clos le : **31122021**

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				M 5
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) (	Nombre d'opérations sur l'exercice	M 5 bis	)	M 5 ter
Déficits imputés				J 9
Déficits reportables				M 6
Déficits nés au titre de l'exercice				H 8
Total des déficits restant à reporter				H 9

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 15 %	A 19 %	A 19 % ou à 15 % imputables sur le résultat de l'exercice			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
			(3)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		(2)			
			(3)			
	N-2		(2)			
			(3)			
	N-3		(2)			
			(3)			
	N-4		(2)			
			(3)			
	N-5		(2)			
			(3)			
	N-6		(2)			
			(3)			
	N-7		(2)			
			(3)			
	N-8		(2)			
			(3)			
	N-9		(2)			
			(3)			
	N-10		(2)			
			(3)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n°2058-not-sd et la notice 2032-sd.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2022

Désignation de l'entreprise : SASU MACONNERIE BERNEUX										Néant ☐ *	
ORIGINES (I)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (I)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	373 551		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE	26 449		Dividendes	ZE	400 000				
					Autres répartitions	ZF					
					Report à nouveau	ZG					
TOTAL I			ØF	400 000	TOTAL II			ZH	400 000		
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)											
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	386 000	YQ	168 479	235 625					
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR							
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS							
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance			YT	1 578 573	1 666 971					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) et de copropriété	J8	56 699	XQ	115 321	125 471					
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU	675 472	731 825					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	32 774	31 204					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV							
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	606 998	533 895					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	3 009 139	3 089 366					
	IMPOTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	28 417	26 000				
		- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	15 959	14 806				
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	44 376	40 806				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	1 546 085	1 530 570					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	866 952	905 955					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2021) *			ØB	923 671						
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS							
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	1,17 %	1,18 %					
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 prévu par art.38 II de l'ann.III au CGI) Sinon 0							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG							
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH							
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA	449 339	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%	JL				
				Plus-values à 19%	JM	Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble	JD	670 143	Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP	Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe					
				JJ	5 1 5 4 0 9 3 6 5 0 0 0 1 9						

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.

Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APPORTEES AU RESULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR LA DETERMINATION DU RESULTAT D'ENSEMBLE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SASU MACONNERIE BERNEUX**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats : **SIE AMBOISE**

CS 10237
20 PLACE RICHELIEU
37402 AMBOISE

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐

(Résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **38870399300013**

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

Néant * ☐

A - RESULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	449 339		CB	
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 al. 3 du CGI).				CE	
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 3 du CGI)	CF			CG	
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art.223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH			CJ	
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CM			CN	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU			DV	
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art.223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR			CS	
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV			CW	
TOTAL	CX	449 339		CY	
BENEFICE (CX-CY) ou DEFICIT (CY-CX)	CZ	449 339		DA	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME	Cessions d'immobilisations					
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions		
	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%	Taux de 19% (3)	Taux de 15%	Taux de 0%
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nette d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7
Résultat, plus ou moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (1) (art.223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	DI	DO
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble (art.223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC
SOUS-TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG
TOTAL plus-values (BS-A8) ou moins-value (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9		
TOTAL plus-values (ED-EF) ou moins-value (EF-ED) taux de 15 %		B7			B6	
TOTAL plus-values (3) (EE-EG) ou moins-value (EG-EE) taux de 0 %			B5			B4

C - AUTRES PLUS-VALUES A 19 %	
Plus-values à 19% (art 210 F, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

(1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.

(2) Y compris amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.

(3) Le taux de 19% concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**ETAT DES RECTIFICATIONS APORTEES AU RESULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DETERMINATION
DU RESULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIETE MEMBRE**

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : **SASU MACONNERIE BERNEUX**

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée la déclaration de résultat :

SIE AMBOISE
CS 10237
20 PLACE RICHELIEU
37402 AMBOISE

Cocher la case si la déclaration
souscrite concerne la société mère ☐
(résultat d'ensemble)

SIRET Société intégrée : **38870399300013**

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

Néant * ☒

A - RESULTAT				Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions							
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe				FA		FB							
Réintégration des abandons de créances, subventions directes et indirectes non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019				FD		FE							
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe						FZ							
Autres régularisations (à détailler)				FG		FH							
TOTAL				FK		FL							
BENEFICE (2) FK - FL				FM		FN							
B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME		Cessions d'immobilisations											
		Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions								
		Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %	Taux de 19 % (2)	Taux de 15 %	Taux de 0 %						
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe		GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (1)						F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)		GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total		GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (G1-GD) Taux de 19%		GE						GJ					
Total Plus-values (1) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15%				E8						E6			
Total Plus-values (1) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0%						E7						E5	

(1) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(2) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice



REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RESULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES A LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DEFICITS ET MOINS-VALUES
ANTERIEURS A L'ENTREE DANS LE GROUPE**

(A souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : **SASU MACONNERIE BERNEUX**

N° SIRET : 38870399300013

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

SIE AMBOISE
CS 10237
20 PLACE RICHELIEU
37402 AMBOISE

Exercice ouvert le : **01012021**

clos le : **31122021**

Néant * ☐

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1			
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-values à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	449 339
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7	
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8	
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9	
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10	
Réévaluations libres	11	
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12	
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	449 339

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotée

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice

Désignation de l'entreprise : **SASU MACONNERIE BERNEUX**Néant ☐ ***A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6	Cf état 2059A-Détail...	26 730	26 680		50
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦		⑧	⑨	19%	15% ou 12,80%	0%	⑩
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6	50					
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes I à 20 de la colonne (9))							
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes I à 20 de la colonne (10))			(A)	{ B }			(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

2059A - Détail des immobilisations cédées au 31/12/2021

Nature et date d'acquisition des éléments cédés	Valeur d'origine	Valeur réévaluée	Amortiss.	Autres amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de vente	Montant global	Court terme	Long t. 19%	Long t. 15% 12,80%	Long t. 0%	Plus-values 19%
LICENCE AUTO SA 17/05/2010	1 216		1 216									
GODET MINIPEL 30/04/2008	650		650									
GOET 600MM PO 06/05/2011	1 598		1 598									
TARIERE HYDRA 06/11/2012	15 000		15 000									
125 PANNEAUX T 07/09/2020	2 525		2 525									
ARMOIRE CHANT 06/11/2009	1 441		1 441									
COFFRET DISTRIB 30/11/2009	1 207		1 207									
COFFRET COMPT 30/04/2011	2 384		2 384									
PORTABLE LAUR 16/07/2021	659		659									
CAUTION BADGE 01/06/2010	50				50	50						
Totalisation	26 730		26 680		50	50						

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SASU MACONNERIE BERNEUX**

Néant ☒ *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art.219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,80 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ❸	Solde des moins-values à 12,80 % ❹
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme			
subies au N - 4 cours des			
dix exercices N - 5 antérieurs			
(montants N - 6 restant à			
déduire à la N - 7 clôture du			
dernier N - 8 exercice)			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.❹ = ❷ + ❸ - ❺ - ❻
	A 19 %, ou à 15 % ❷	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸	A 15 % ou à 19 % ❹		
Moins-values nettes N					
N - 1					
N - 2					
Moins-values nettes à N - 3 à long terme					
subies au N - 4 cours des					
dix exercices N - 5 antérieurs					
(montants N - 6 restant à					
déduire à la N - 7 clôture du					
dernier N - 8 exercice)					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SASU MACONNERIE BERNEUX					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SASU MACONNERIE BERNEUX		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012021 et clos le : 31122021		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	32
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	6 938 092
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	6 938 092
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	3 044
Variation positive des stocks	OD	25 710
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	16 942
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	45 701
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	3 267 379
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 125 245
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	54 377
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	1 044
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	4 448 046
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 2 535 747
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA 2 535 747
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	6 938 092
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	GZ
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/0

(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 38870399300013

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU MACONNERIE BERNEUX

ADRESSE (voie) Rue de la ferronnerie

CODE POSTAL

37530

VILLE

NAZELLES NEGRON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 10 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination HOLDING BERNEUX

N° SIREN (si société établie en France) 515409365 % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 10 000

Adresse : N° Voie Rue de La Ferronnerie

Code postal 37530

Commune NAZELLES NEGRON

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

MACONNERIE BERNEUX
Société par actions simplifiée au capital de 340 000 euros
Siège social : ZI-Rue de la Ferronnerie, 37530 NAZELLES NEGRON
388703993 RCS TOURS

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 24 JUIN 2022

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 337 115 €uros de la manière suivante :

Distribution de dividendes à hauteur de	337 115 €uros
Prélèvement sur les réserves	62 885 €uros
Montant attribué à l'associée unique au titre de distribution de dividendes	400 000 €uros

Le dividende à répartir se trouve ainsi fixé à 40 €uros par titre et ne donne pas droit à l'abattement fiscal de 40%, l'Associée unique étant une personne morale et sera mis en paiement à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

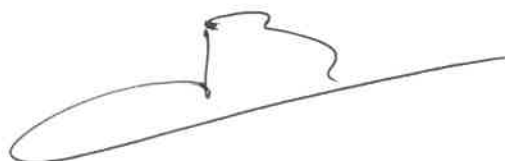
Exercice clos le 31 décembre 2018 : 400 000,00 €uros, soit 40,00 €uros par titre ;

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 350 000,00 €uros, soit 35,00 €uros par titre ;

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 400 000,00 €uros, soit 40,00 €uros par titre ;

Cette décision est adoptée.

Certifié conforme
La Présidente
Pour la Société HOLDING BERNEUX
Monsieur Laurent BERNEUX



RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES

MAÇONNERIE BERNEUX

31 décembre 2021

MAÇONNERIE BERNEUX
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 340 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZI RUE DE LA FERRONNERIE
37530 NAZELLES NEGRON
R.C.S. TOURS 388 703 993
SIRET : 388 703 993 00013 – NAF : 4399C

..*.*.*
.*.*.*.*

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL SUR LE CONVENTIONS REGLEMENTEES

MAÇONNERIE BERNEUX
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 340 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZI RUE DE LA FERRONNERIE
37530 NAZELLES NEGRON
R.C.S. TOURS 388 703 993
SIRET : 388 703 993 00013 – NAF : 4399C

* * * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

A l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS MAÇONNERIE BERNEUX relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS MAÇONNERIE BERNEUX à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévue par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- La note de l'annexe « Stocks » précise les modalités retenues pour la valorisation des travaux en cours.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison, et revoir les calculs effectués par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS MACONNERIE BERNEUX à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Avertin, le 3 mai 2022

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM AUDIT



JM. LECONTE
Associé

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires	1 468	2 435	1 833
	Fonds commercial (1)	126 533	126 533	126 533
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	569 524	694 855	526 318
	Autres immobilisations corporelles	103 008	185 796	266 528
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées en équivalence			
	Autres participations	200	200	200
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	8 202	8 252	8 252
Total de l'actif immobilisé		808 934	1 018 070	929 663
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements	68 917	54 814	65 007
	En-cours production (biens)	78 381	66 774	42 434
	En-cours production (services)			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes		3 154	
	CREANCES			
	Clients et comptes rattachés	1 620 334	2 030 327	1 934 703
	Autres créances	1 330 896	1 693 520	1 138 067
	Capital souscrit appelé, non versé			
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES	1 575 847	1 635 896	1 218 913
	Charges constatées d'avance	153 049	153 800	130 176
	Total de l'actif circulant	4 827 424	5 638 285	4 529 300
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler			
	Primes de remboursement obligations			
	Ecarts de conversion actif			
TOTAL ACTIF		5 636 358	6 656 355	5 458 963
(1) dont droit au bail				
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an				
(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émissions, de fusions, d'apports, ... Ecart de réévaluation	340 000	340 000	340 000
	RESERVES			
	Réserve légale	34 000	34 000	34 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves réglementées			
	Autres réserves	2 349 190	2 375 639	2 360 315
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	337 115	373 551	365 324
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	5 690	11 928	14 382
	Total des capitaux propres	3 065 994	3 135 118	3 114 020
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées			
	Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges	50 319	50 319	28 619
	Total des provisions	50 319	50 319	28 619
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES			
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	572 401	329 211	280 698
	Emprunts et dettes financières divers (3)	342 586	1 228 315	91 510
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	DETTES D'EXPLOITATION			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	915 014	1 062 547	1 139 113
	Dettes fiscales et sociales	585 653	722 408	739 116
	DETTES DIVERSES			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 322		
	Autres dettes	101 069	115 437	65 887
	Produits constatés d'avances		13 000	
	Total des dettes	2 520 045	3 470 918	2 316 324
	Ecart de conversion passif			
	TOTAL PASSIF	5 636 358	6 656 355	5 458 963
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		337 114,98	373 551,25	365 323,85
(1) Dont dettes à moins d'un an		2 219 538	2 791 386	2 158 095
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banq. et CCP				
(3) Dont emprunts participatifs				

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises			
	Production vendue (Biens)	890	325	463
	Production vendue (Services)	6 937 203	6 914 138	6 994 361
	Montant net du chiffre d'affaires	6 938 092	6 914 463	6 994 824
	Production stockée	11 607	24 340	(12 140)
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	3 044	1 117	
	Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	18 219	33 829	32 036
	Autres produits	4	14	14
	Total des produits d'exploitation	6 970 967	6 973 763	7 014 735
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Achats de matières et autres approvisionnements	1 530 167	1 628 792	1 563 372
	Variation de stock	(14 103)	10 192	319
	Autres achats et charges externes	3 009 139	3 089 366	3 132 834
	Impôts, taxes et versements assimilés	44 376	40 806	43 151
	Salaires et traitements	923 671	815 023	867 720
	Charges sociales du personnel	767 972	676 391	705 232
	Cotisations personnelles de l'exploitant			
	Dotations aux amortissements :			
	- sur immobilisations	271 432	282 661	254 472
	- charges d'exploitation à répartir			
	Dotations aux dépréciations :			
	- sur immobilisations	1 082	373	835
	- sur actif circulant			
	Dotations aux provisions		21 700	
	Autres charges	1 044	1 240	2 772
	Total des charges d'exploitation	6 534 780	6 566 544	6 570 708
RESULTAT D'EXPLOITATION		436 187	407 219	444 027

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
RESULTAT D'EXPLOITATION		436 187	407 219	444 027
Opéra-comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			193
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	15 775	11 736	9 151
	Total des produits financiers	15 775	11 736	9 151
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov. Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	3 098	2 176	2 615
	Total des charges financières	3 098	2 176	2 615
RESULTAT FINANCIER		12 677	9 561	6 536
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		448 864	416 780	450 370
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur prov. et dépréciations et transferts de charges	6 289	4 131 124 069	3 517 59 565
	Total des produits exceptionnels	6 289	128 200	63 082
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux prov.	1 280 50 2 437	4 029 20 799 9 795	2 747 9 813 1 641
	Total des charges exceptionnelles	3 767	34 623	14 200
RESULTAT EXCEPTIONNEL (Bénéfice ou perte)		2 522	93 576	48 882
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		114 271	136 805	133 928
TOTAL DES PRODUITS		6 993 031	7 113 699	7 086 967
TOTAL DES CHARGES		6 655 916	6 740 148	6 721 644
RESULTAT DE L'EXERCICE		337 115	373 551	365 324

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 636 358** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **6 993 031** euros et un total **charges** de **6 655 916** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **337 115** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2021** et finit le **31/12/2021**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2010, la société SAS Maçonnerie Berneux est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL Holding Berneux

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2021
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	145 534		590		1 216	144 908
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	145 534		590		1 216	144 908
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 788 826		61 896		24 805	1 825 917
	Instal., agencement, aménagement divers	94 554					94 554
	Matériel de transport	606 579					606 579
	Matériel de bureau, mobilier	29 976		2 297		659	31 614
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 519 935		64 193		25 464	2 558 664
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	200					200
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	8 252				50	8 202
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	8 452				50	8 402
TOTAL		2 673 920		64 783		26 730	2 711 973

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2021
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	16 566	1 557	1 216	16 907
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 566	1 557	1 216	16 907
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 093 971	187 227	24 805	1 256 393
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	83 988	4 663		88 652
	Matériel de transport	438 765	76 519		515 283
	Matériel de bureau, mobilier	22 561	3 903	659	25 804
	Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		1 639 284	272 312	25 464	1 886 132
TOTAL		1 655 850	273 869	26 680	1 903 039

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2021
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour pertes sur marchés à terme					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres	50 319				50 319
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	50 319				50 319
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients	14 241	1 082	1 277		14 047
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	14 241	1 082	1 277		14 047
TOTAL GENERAL		64 560	1 082	1 277		64 365

Dont dotations et reprises {
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

1 082

1 277

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-I.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2021	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	8 202		8 202
	Clients douteux ou litigieux	17 046	17 046	
	Autres créances clients	1 617 335	1 617 335	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 595	1 595	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	100 501	100 501	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	667	667	
	Groupe et associés (2)	1 206 584	1 206 584	
	Débiteurs divers	21 549	21 549	
	Charges constatées d'avances	153 049	153 049	
	TOTAL DES CREANCES	3 126 527	3 118 325	8 202
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2021	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	572 401	271 894	300 507	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	915 014	915 014		
	Personnel et comptes rattachés	100 323	100 323		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	107 579	107 579		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	359 905	359 905		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	17 845	17 845		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3 322	3 322		
	Groupe et associés (2)	342 586	342 586		
	Autres dettes	101 069	101 069		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	2 520 045	2 219 538	300 507	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		761 162			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Produits à recevoir		207 986
Autres créances clients		169 363
<i>Clients factures à établir</i>	169 363	
Autres créances		38 623
<i>Avoirs aaa à recevoir</i>	21 069	
<i>Charg.soc.payées d'avance</i>	1 040	
<i>Etat-Ch. à payer-Prod.à recev.</i>	667	
<i>Interets courus / c.c</i>	15 775	
<i>Divers prod. à recevoir</i>	73	

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des Charges à payer		503 752
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		129
<i>Interets courus /pret</i>	<i>106</i>	
<i>Assurance courue /pret</i>	<i>22</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		283 623
<i>Four. fact. non parvenues</i>	<i>283 623</i>	
Dettes fiscales et sociales		115 773
<i>Prov interressement a payer</i>	<i>100 323</i>	
<i>Charges sociales à payer</i>	<i>1 283</i>	
<i>Etat charges a payer</i>	<i>14 167</i>	
Dettes fournisseurs d'immobilisation		3 322
<i>Fourn - fact non parv. - immo</i>	<i>3 322</i>	
Autres dettes		100 906
<i>Avoir rrrro a obtenir</i>	<i>70 347</i>	
<i>Divers charg a payer honoraires</i>	<i>17 670</i>	
<i>Divers charg à payer assurance</i>	<i>3 899</i>	
<i>Divers charg à payer chantier</i>	<i>8 090</i>	
<i>Divers charg à payer social</i>	<i>900</i>	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			153 049
Charges constatées d'avance		57 639	
Credit bail constaté d'avance		44 647	
Assurance constaté d'avance		50 763	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			153 049

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2021
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION Produits d'avance sur facturation			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	10 000,00	34,0000	340 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	10 000,00	34,0000	340 000,00

Crédit-Bail

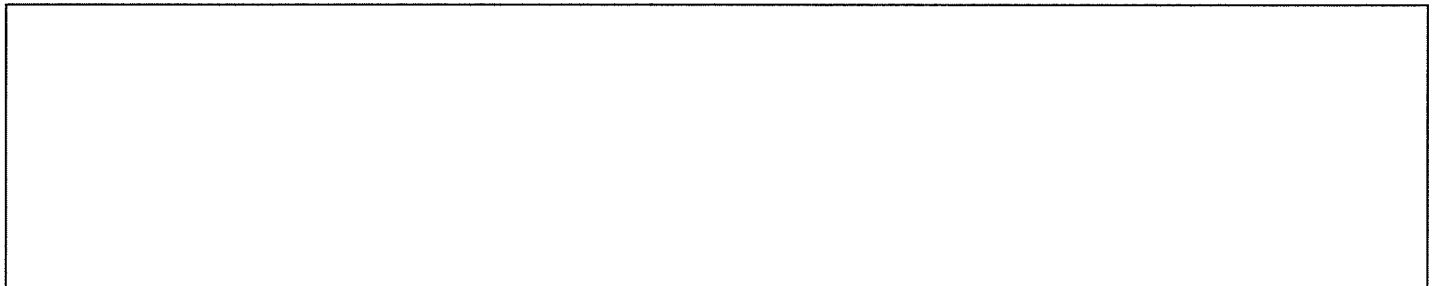
Etat exprimé en euros		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2021
VALEUR D'ORIGINE				386 000		386 000
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs			94 143		94 143
	Dotation exercice			84 200		84 200
	TOTAL			178 343		178 343
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs			155 806		155 806
	Redevances Exercice			67 146		67 146
	TOTAL			222 952		222 952
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus			67 146		67 146
	entre 1 et 5 ans			97 473		97 473
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			164 619		164 619
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans			3 860		3 860
	à plus de 5 ans					
	TOTAL			3 860		3 860
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

Effectif moyen

31/12/2021

Interne

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures	
	Professions intermédiaires	
	Employés	4
	Ouvriers	28
	TOTAL	32



Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2021

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
HOLDING BERNEUX	SARL	1 211 200	100,00

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros

31/12/2021

Total des produits exceptionnels		6 289
Produits exceptionnels sur opérations en capital		6 289
<i>Produits cession immob fin.</i>	50	
<i>Quote part result/subv</i>	6 239	
Total des charges exceptionnelles		3 767
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		1 280
<i>Pénalités sur chantier</i>	180	
<i>Charges except/sinistre</i>	1 100	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		50
<i>Valeur compta elements fin.</i>	50	
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		2 437
<i>Dotations éléments except</i>	2 437	
Résultat exceptionnel		2 522

Annexe des comptes clos au 31/12/2021

Etat exprimé en euros

Impact du covid-19 dans les comptes clos au 31/12/2021.

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 avait nécessité de prendre des mesures au sein de l'entreprise.

Les outils de gestion et le suivi de l'activité au quotidien avaient permis à l'entreprise de ne pas avoir subi d'impact significatif sur la situation financière , le patrimoine et les résultats de l'entité.

Elle avait contracté dans le cadre de la politique de soutien un PGE d'un montant de 1 000 000 euros.

Tous ces éléments avaient conduit l'entité à ne pas remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité de l'exploitation.

Ces informations se sont confirmées sur cet exercice, la rentabilité de l'entreprise n'a pas été impacté et a contribué au remboursement à hauteur de 50% du PGE souscrit, le solde sera remboursé par échéance mensuelle sur 36 mois.

MAÇONNERIE BERNEUX
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 340 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : ZI RUE DE LA FERRONNERIE
37530 NAZELLES NEGRON
R.C.S. TOURS 388 703 993
SIRET : 388 703 993 00013 – NAF : 4399C

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Décision de l'associé unique relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
31 décembre 2021

A l'associé unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ASSOCIE UNIQUE

Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à Saint Avertin, le 3 mai 2022
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

ORCOM AUDIT



J.M. LECONTE
Associé